

Frais d'études

BBA / Bachelor

1^{ère} année

1^{er} versement : CHF 5'500.-
Semestre 1 : CHF 11'500.-
Semestre 2 : CHF 11'500.-

2^{ème} & 3^{ème} année

1^{er} versement : CHF 5'500.-
Semestre 1 : CHF 13'000.-
Semestre 2 : CHF 13'000.-

MBA

1^{er} versement : CHF 5'500.-
Semestre 1 : CHF 14'000.-
Semestre 2 : CHF 14'000.-

EMBA

1^{er} versement : CHF 5'500.-
Partie 1 : CHF 14'000.-
Partie 2 : CHF 14'000.-

Autres frais & informations

Frais d'admission : CHF 150.-
Frais d'inscription : CHF 1'000.-
Tablette, e-plateforme, e-livres, e-bibliothèques : CHF 1'500.-
Développement personnel et professionnel : CHF 250.-
Frais administratifs / étudiant international : CHF 700.-
Frais administratifs / transfert de crédits : CHF 500.-
BBA : cours suppl. / option : 2^{ème} & 3^{ème} année : CHF 2'300.-
MBA / EMBA : cours suppl. / option : CHF 2'900.-
Examen à refaire : CHF 300.-
Frais de graduation & diplôme : CHF 300.-
Frais de retard de paiement : 3% du montant.

Les frais d'études des formations en présentiel sur le campus ou en mode hybride sont identiques.

Les frais, en francs suisses, sont payables directement à l'IFM. Les termes et conditions financières sont au **verso** de ce document.

Calendrier académique : BBA & MBA

SEMESTRE AUTOMNE / HIVER 2021-2022

Début du semestre : 11 octobre 2021

Semaine 1* : 11 au 15 octobre 2021
Semaine 2 : 18 au 22 octobre 2021
Semaine 3 : 25 au 29 octobre 2021
Semaine 4 : 01 au 05 novembre 2021
Pause : 08 au 12 novembre 2021
Semaine 5* : 15 au 19 novembre 2021
Semaine 6 : 22 au 26 novembre 2021 (Etudes de cas)
Semaine 7 : 29 au 03 décembre 2021
Semaine 8 : 06 au 10 décembre 2021
Pause : 13 décembre 2021 au 07 janvier 2022
Semaine 9* : 10 au 14 janvier 2022
Semaine 10 : 17 au 21 janvier 2022
Semaine 11 : 24 au 28 janvier 2022
Semaine 12* : 31 janvier au 04 février 2022 (Examens)

Fin du semestre : 04 février 2022

* **BBA & MBA hybrides** : sessions sur le campus

SEMESTRE PRINTEMPS 2022

Début du semestre : 07 mars 2022

Semaine 1* : 07 au 11 mars 2022
Semaine 2 : 14 au 18 mars 2022
Semaine 3 : 21 au 25 mars 2022
Semaine 4 : 28 mars au 01 avril 2022
Semaine 5* : 04 au 08 avril 2022
Pause : 11 au 22 avril 2022
Semaine 6 : 25 au 29 avril 2022 (Etudes de cas)
Semaine 7 : 02 au 06 mai 2022
Semaine 8 : 09 au 13 mai 2022
Pause : 16 au 20 mai 2022
Semaine 9* : 23 au 25 mai 2022
Congé : 26 au 27 mai 2022 (Ascension)
Semaine 10 : 30 mai au 03 juin 2022
Congé : 06 juin 2022 (Pentecôte)
Semaine 11 : 06 au 10 juin 2022
Semaine 12* : 13 au 17 juin 2022 (Examens)

Fin du semestre : 17 juin 2022

Admissions

Les dates limites pour envoyer votre dossier d'admission sont publiées sur www.ifm.ch

1 année académique
=
2 semestres académiques

Selon le calendrier IFM

Calendrier académique : Executive MBA

SEMESTRE AUTOMNE / HIVER 2021-2022

Session 1* : 21 au 23 octobre 2021
Session 2 : 18 au 20 novembre 2021
Session 3 : 09 au 11 décembre 2021
Session 4* : 13 au 15 janvier 2022
Session 5 : 03 au 5 février 2022

* **EMBA hybride** : sessions sur le campus

SEMESTRE PRINTEMPS 2022

Session 1* : 10 au 12 mars 2022
Session 2 : 31 mars au 02 avril 2022
Session 3 : 05 au 07 mai 2022
Session 4* : 02 au 04 juin 2022
Session 5 : 24 au 26 juin 2022

• Remise du projet : délai d'environ 2 mois
• Informations supplémentaires dans la brochure

Admissions EMBA

Les délais et dates limites pour envoyer votre dossier d'admission sont publiées sur www.ifm.ch

- 0) Les frais d'études des formations en présentiel sur le campus ou en mode hybride sont identiques.
- 1) Les frais d'études, en francs suisses, sont applicables dès janvier 2021 et peuvent être modifiés.
- 2) Les frais d'admission sont payables avant l'analyse du dossier d'admission et ne sont pas remboursables.
- 3) Les frais d'inscription sont payables une seule fois au moment de l'inscription à une formation et ne sont pas remboursables.
- 4) Le 1^{er} versement est un acompte sur les frais d'études de l'année (hors frais semestriels); il assure la participation de l'étudiant à une formation et n'est pas remboursable. Il est payable dans un délai de 14 jours après l'inscription.
- 5) **Conditions de paiement et dates limites**
- a. L'étudiant(e) et/ou son garant paient les frais d'études relatifs à une année académique (2 semestres / 2 parties) aux dates mentionnées sur la/les factures envoyées par e-mail et au plus tard 60 jours avant le début de l'année académique et/ou session.
- b. Les frais liés aux tablette, e-plateforme, e-livres, e-bibliothèques et au développement personnel et professionnel sont facturés en totalité au début de l'année académique et/ou session, sur la base d'un forfait obligatoire.
- c. Les formalités financières doivent être réglées, pour que l'étudiant puisse participer aux cours, graduer ou obtenir un document.
- d. Option de paiement par semestre : l'IFM peut autoriser un étudiant*/ou son garant à effectuer les paiements des frais d'études par semestre (partie), après avoir fourni une attestation de ses moyens financiers et/ou de son garant. Les paiements parviennent à l'IFM aux dates mentionnées sur les factures et au plus tard 60 jours avant le début du semestre et/ou session.
- d.1. *L'étudiant suisse ou détenteur de permis C, l'étudiant européen et l'étudiant international résidant déjà en Suisse (hors études) peut émettre une demande de paiement par semestre.
- f. **Etudiants internationaux** : les autres étudiants internationaux payent les frais d'études relatifs à l'année académique (2 semestres) aux dates mentionnées sur la/les facture(s), au plus tard 60 jours avant le début de l'année académique. L'IFM ne commence sa part de procédure d'obtention de visa ou de renouvellement qu'après avoir reçu le 1^{er} versement, les frais d'études du 1^{er} semestre, les frais d'inscription et les frais administratifs (non-remboursables).

- 6) Les frais d'études n'incluent pas : les activités, le logement, les transports, les assurances, les voyages. L'étudiant s'équipe d'un ordinateur personnel non-inclus dans les frais d'études afin de pouvoir effectuer ses études de façon optimale et bénéficier de la plateforme digitale.
- 7) IFM se réserve le droit de modifier à tout moment l'organisation, les programmes, le calendrier, le mode d'enseignement et le contenu des cours.
- 8) **Annulation & Remboursement**
- a. Dans le cas d'un refus du visa d'études par les autorités suisses et lorsque l'étudiant n'a pas commencé les cours, l'IFM rembourse 100% des frais d'études payés en déduisant les frais d'inscription et les frais administratifs non-remboursables.
- b. Dans le cas d'un autre type d'annulation, le remboursement des frais d'études déjà payés, exceptés le 1^{er} versement, les frais d'inscription et les frais administratifs, se fera selon l'échelle ci-dessous :
- b.1. Si l'annulation est reçue au plus tard 90 jours avant le début de l'année académique, IFM rembourse les frais d'études restants.
- b.2. Si l'annulation est reçue moins de 90 jours avant le début de l'année académique, l'IFM ne rembourse pas les frais d'études du 1^{er} semestre, mais rembourse les frais d'études payés du 2^{ème} semestre.
- b.3. Lorsque l'étudiant commence une formation et que l'annulation est reçue moins de 30 jours après le début du 1^{er} semestre d'une année académique, l'IFM ne rembourse pas les frais d'études du 1^{er} semestre, mais rembourse les frais d'études payés du 2^{ème} semestre en déduisant des frais administratifs supplémentaires de CHF 1'500.-.
- c. Il n'y a pas de remboursement, lorsque l'étudiant commence la formation et que l'annulation a lieu plus de 30 jours après le début du semestre, ni dans le cas où un étudiant retarde son entrée, puis la retarde à nouveau et/ou annule son inscription.
- d. Toute demande de remboursement doit être écrite et accompagnée des documents appropriés (ex. : lettre de refus de visa). Les demandes d'annulation et de remboursement sont soumises à l'approbation de notre responsable des finances. Les remboursements seront faits par virement bancaire dans les 30 jours suivant l'approbation du remboursement et la confirmation de l'étudiant et/ou du garant.

